

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1877.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, le rapport sur l'administration et sur les opérations de la Caisse d'amortissement et de celle des Dépôts et Consignations pendant l'année 1876.

J'y annexe les états de situation des deux caisses, ainsi qu'une déclaration de la Commission de surveillance, qui a été entendue selon le vœu de la loi ⁽¹⁾.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Fonds d'amortissement.

Les fonds d'amortissement afférents à l'année 1876, qui ont été successivement mis à la disposition de la Caisse, s'élèvent à fr. 2,884,242 41 c^s; cette somme se décompose de la manière indiquée dans le tableau ci-après :

(1) Cette Commission se compose actuellement de MM. D'ANSAERT, membre de la Chambre des Représentants, *président*; DE MAN-D'ATTEWRODE, sénateur, élu par le Sénat, TACK, vice-président de la Chambre des Représentants, élu par la Chambre des Représentants; CASIER, conseiller à la Cour des comptes, et DE VIGNERON, directeur à la Banque Nationale, nommés par arrêté royal

EMPRUNTS ET DETTES.				FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL primitif.	CAPITAL ANNULÉ. (Loi du 12 juin 1869 et arrêté royal du 31 octobre 1870.)	CAPITAL NOMINAL à amortir.	DOTATIONS annuelles.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1871 . . .	51,000,000 »	»	51,000,000 »	255,000 »	55,084 »	200,084 »
Dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, dérivant de la conversion, faite en 1844, des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 100,800,000 francs, et de fr. 1.481,481 48 c, ci	95,442,852 »	59,978,640 78	55,464,182 22	277,520 91	4,500 »	281,820 91
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1844, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, mis à la charge de la Belgique par le n° 7 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci..	84,656,000 »	17,147,500 »	67,508,500 »	557,542 50	1,147 50	558,690 »
Dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, résultant de la conversion des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 1840, 1842 et 1848, opérée en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, et augmentée de fr. 20,985,800 27 c, capital mis à la disposition du Trésor par la loi du 14 juin 1855	157,615,500 »	16,158,400 »	141,456,900 »	707,284 50	7,740 »	715,024 50
Dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, provenant de la conversion, faite en 1857, de l'emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 1852, et emprunt de 1860 réunis.	60,582,000 »	3,486,600 »	65,895,400 »	529,477 »	2,205 »	531,682 »
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, mis en adjudication publique en 1865.	50,525,000 »	744,000 »	58,581,000 »	292,905 »	»	292,905 »
Emprunts à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émis en vertu des lois du 10 juin 1867, du 50 juin 1869, du 7 juin 1870 et du 25 février 1871	77,703,500 »	127,200 »	77,656,100 »	588,180 50	2,605 50	590,786 »
Emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, émis en vertu de la loi du 20 avril 1875 (capital émis au 1 ^{er} mai 1876)	245,250,000 »	»	245,250,000 »	245,250 »	»	245,250 »
TOTAUX. . . fr.	858,454,452 »	77,642,540 78	760,792,082 22	2,850,960 41	55,282 »	2,884,242 41

La dotation affectée à l'amortissement de l'emprunt à 3 p. $\frac{1}{2}$ % a pris cours le 1^{er} mai 1876; à cette date le capital émis avec la jouissance du semestre précédent et des semestres antérieurs s'élevait à 245,250,000 francs. C'est sur ce capital qu'a été calculée la dotation de 0.10 p. $\frac{1}{2}$ %, ou de 245,258 francs, afférente au semestre échu le 1^{er} novembre suivant.

Emploi des fonds.

Indépendamment des fonds d'amortissement de l'année 1876, soit fr. 2,884,242 41
la Caisse a eu à sa disposition le solde des fonds, existant au 31 décembre 1875 1,257,736 69

ENSEMBLE . . . fr. 4,141,979 10

REPORT. . . fr. 4,141,979 10

Elle a appliqué à l'achat d'un capital nominal
de 224,800 francs en titres 4 p. % . . . fr. 223,947 »
et de 100,000 francs en titres 3 p. % . . . 74,666 67

Elle a reversé au Trésor les fonds d'amortisse-
ment des dettes à 4 1/2 p. % afférents aux semes-
tres échus le 1^{er} novembre 1875 et le 1^{er} mai 1876,
qui n'ont pu recevoir leur destination, le cours
des obligations à 4 1/2 p. % s'étant constamment
maintenu au-dessus du pair 2,350,908 41

2,651,522 08

Il restait donc disponible au 31 décembre 1876 . . . fr. 1,490,457 02

Situation des emprunts et dettes.

Au 31 décembre 1876, la dette susceptible d'être amortie s'élevait au
capital nominal de fr. 832,274,182 22

SAVOIR :

4 1/2 p. % 1 ^{re} série.	fr. 55,564,182 22
— 2 ^e —	67,483,000 »
— 3 ^e —	141,284,900 »
— 4 ^e —	63,846,400 »
— 5 ^e —	58,381,000 »
— 6 ^e —	77,578,200 »
	466,137,682 22
4 p. % de 1871	59,577,500 »
3 p. % de 1873	306,759,000 »
ENSEMBLE.	832,274,182 22

La dette à 4 p. % s'est accrue, à la fin de l'année, des titres qui ont été
remis en paiement des travaux de construction des chemins de fer dans le
Luxembourg (art VII de la convention-loi des 31 janvier-15 mars 1873)
et de ceux du chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach,
et de Tongres à Neerlinter (art. 2 de la loi du 19 décembre 1876).

Pour les premières lignes, il a été délivré un capital de. fr. 7,526,100 »
et pour les secondes » 1,800,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 9,326,100 »

dont :

6,843,300	francs	avec la jouissance du 1 ^{er} mai 1876.
2,482,600	—	— du 1 ^{er} novembre suivant.

Aux termes de l'arrêté royal du 9 septembre 1876, la dotation d'amortissement des dettes ainsi créées ne prend cours qu'à partir du premier jour du semestre qui suit la délivrance des titres.

Quant à la dette à 3 p. %, elle s'est également accrue de 63,609,000 francs postérieurement au 1^{er} mai 1876, ce qui porte à 306,859,000 francs le capital nominal émis pour la réalisation de l'emprunt de 240,000,000 de francs, autorisé par la loi du 29 avril 1875, combinée avec celle du 27 mai 1876.

La dette à 2 1/2 p. %, qui n'est dotée spécialement d'aucun amortissement, s'élève au capital de fr. 219,959,634 74 c^s.

Bien qu'aux termes de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1874, le Gouvernement ait la faculté de faire servir au rachat des dettes à 2 1/2, et à 3 p. %, les fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 qui restent sans emploi par suite de l'élévation des cours au-dessus du pair, il n'a pas, jusqu'à présent, jugé opportun de leur donner cette destination.

Tous les fonds restés sans emploi ont été intégralement reversés au Trésor. Les versements faits de ce chef, depuis la loi du 12 juin 1869, s'élèvent à fr. 15,072,003 86 c^s.

Taux des rachats.

Pendant l'année 1876, le cours des fonds s'est notablement amélioré; le rachat des titres à 3 p. % a eu lieu au taux de fr. 74-40; celui des titres à 4 p. % à divers taux, variant de fr. 98-50 à 99-50.

Les situations semestrielles publiées au *Moniteur* du 12 août 1876 et du 23 février 1877 indiquent, date par date, les rachats opérés en 1876. On croit pouvoir y renvoyer.

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.

A la date du 31 décembre 1876, les dépôts en numéraire et en fonds publics dont la Caisse a la gestion s'élevaient au chiffre considérable de 105,161,000 francs. C'est une nouvelle augmentation de 4 millions comparativement à l'année 1875.

Subdivisée, par périodes de cinq ans, la situation générale des divers services se présente comme il suit :

ANNÉES.	Situation au 31 décembre de ces années des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de								
	cautionnements des comptables et des contribuables (en numéraire).	consignations judi- ciaires et autres (en numéraire).	cautionnements d'en- trepreneurs, d'adjoints, etc. (en numéraire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en nu- méraire).	fonds de rémunéra- tion des miliciens. Intérêts compris. (En numéraire.)	fonds provenant des bonifications des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numéraire).	application des fonds disponibles de la caisse d'épargne et de retraite (valeur nominale des capitaux).	cautionnements ver- sés en fonds pu- blics (valeur no- minale).	ENSEMBLE.
1850.	9,008	2,905	"	"	"	"	"	"	12,513
1855.	10,477	4,746	765	"	"	"	"	4,615	20,601
1860.	12,647	7,172	1,059	"	"	"	"	5,510	26,388
1865.	14,762	7,457	2,148	"	"	"	"	12,505	36,872
1870.	15,700	11,197	1,405	305	"	"	6,126	11,465	46,196
1875.	20,988	21,372	2,015	2,031	11,362	3,593	26,796	15,467	101,429
1876.	21,585	22,778	2,146	1,706	9,584	3,561	31,708	12,405	105,161

Voici maintenant le mouvement propre à chacun des services des recettes et des dépenses de l'année :

Cautionnements fournis par des comptables et des contribuables.

1° En numéraire.

Solde des sommes déposées au 31 décembre 1875 . . . fr.	20,958,360 13
Mandats de remboursement en circulation	29,930 15
Fr.	20,988,290 28
Versements reçus en 1876	2,782,419 14
TOTAL. . . fr.	23,770,709 42
Mandats de remboursement acquittés en 1876	2,186,926 25
Solde au 31 décembre 1876 fr.	21,583,783 17

y compris une somme de 629,820 francs, restant à inscrire.

Les inscriptions s'élèvent, en nombre, à 10,202; au 31 décembre 1876, elles n'étaient que de 9,872 à la fin de l'année précédente. Elles ont plus que quadruplé depuis la reprise du service en 1849.

2° En fonds publics, fournis par des contribuables

Au 31 décembre 1875, le solde était de fr.	1,034,700 »
Dépôts nouveaux	592,500 »
	1,627,200 »
Restitutions	445,000 »
	1,182,200 »
Le solde, au 31 décembre 1876, était donc de fr.	1,182,200 »
Il se décompose :	
En dette Belge à 2 1/2 p. % fr.	50,000 »
— 3 p. %	585,500 »
— 4 p. %	55,500 »
— 4 1/2 p. %	512,200 »
Crédit communal 4 1/2 p. %	1,000 »
	Fr. 1,182,200 »

Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.

1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits	Ensemble.
Solde au 31 déc. 1875.	379,660 »	1,636,253 02	2,015,913 02
Versements nouveaux.	4,797,402 71	1,463,337 81	6,260,440 52
TOTAUX . . . fr.	5,176,762 71	3,099,590 83	8,276,353 54
Mandats de rembour- sement acquittés . . .	4,870,427 71	1,260,232 53	6,130,360 24
Reste au 31 déc. 1876.	306,635 »	(1) 1,839,358 30	2,145,993 50

Consignations.

Solde au 31 décembre 1875 fr.	21,376,683 33
Versements nouveaux	20,950,172 80
	Fr. 42,326,856 13
Remboursements	19,549,042 20
Montant des dépôts au 31 décembre 1876.	22,777,813 93

(1) Les cautionnements fournis par les directeurs des maisons d'aliénés, en vertu de la loi du 28 décembre 1875, sont compris dans ce chiffre; ils s'élèvent à 22,800 francs.

Ces chiffres se décomposent ainsi qu'il suit :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1875.	CAPITAUX déposés EN 1876.	CAPITAUX remboursés EN 1876.	EXCÉDANT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc 1876.
				des DÉPÔTS effectués en 1876 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1876.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	19,982 47	"	10,622 84	"	10,622 84	9,359 63
2. Saisies réelles du Hainaut	106,910 37	"	6,456 92	"	6,456 92	100,473 45
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	159,513 49	66,200 "	112,700 "	"	46,500 "	172,813 49
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	266,588 88	92,940 49	13,502 43	79,658 06	"	346,226 94
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique. . . .	2,560,160 05	8,065,478 58	8,504,050 79	"	258,572 21	2,321,587 82
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens .	74,000 "	5,000 "	1,000 "	2,000 "	"	76,000 "
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	154,519 56	67,502 51	6,501 89	61,200 62	"	195,720 18
8. Sommes appartenant à des absents .	558,075 45	40,851 08	16,254 74	50,596 34	"	589,271 79
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.)	6,075,100 70	2,002,555 04	812,805 29	1,189,727 75	"	7,202,927 54
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	7,130,501 73	7,882,004 40	8,593,407 28	"	711,402 79	6,419,158 94
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor, non productives d'intérêt. (Loi du 15 mai 1846.)	26,525 74	2,388 65	120 55	2,268 50	2,268 50	28,592 04
12. Dépôts de toute autre nature	4,466,447 82	2,721,295 98	1,672,029 69	1,049,264 29	"	5,515,712 11
TOTAUX.	21,576,685 55	20,950,172 80	19,549,012 20	2,414,695 36	1,013,554 76	22,777,843 93
Excédant des dépôts fr.				1,401,160 60		

Le montant des consignations déposées devient, d'année en année, plus considérable. L'augmentation porte principalement sur les fonds de mineurs, qui excèdent de plus de 1,400,000 le solde existant au 31 décembre 1875 et de plus de 6,192,000 le solde existant au 31 décembre 1868, c'est-à-dire avant la date à partir de laquelle le taux de l'intérêt a été porté à 4 p. %.

Cautionnements des remplaçants.

Ce service tend à disparaître, le mode de remplacement établi par la loi du 3 juin 1870 ayant été aboli. Jusqu'en 1876, les miliciens ajournés en 1873 et appelés ensuite sous les drapeaux, étaient seuls admis à fournir le cautionnement exigé par l'article 72 de la loi de 1870, afin de se libérer définitivement. A partir de 1877, la loi du 18 septembre 1873 est devenue applicable à tous les miliciens.

Les divers comptes relatifs à ce service ont subi en 1876 les mouvements ci-après :

1^{er} Principal.*Recettes.*

Solde au 31 décembre 1875	fr. 1,875,786 80
Cautionnements reçus en 1876	22,045 20
	<u>Fr. 1,897,832 »</u>

Dépenses.

Mandats délivrés en 1876 au profit des remplaçants licenciés, ou envoyés en congé illimité.	fr. 396,027 32
Capital restant inscrit au 31 décembre 1876.	<u>1,501,804 68</u>

2^e Intérêts.

Solde au 31 décembre 1875	fr. 156,401 38
Intérêts bonifiés pour 1875	84,671 60
	<u>Fr. 240,712 98</u>
Intérêts payés en 1876	52,044 87
	<u>Fr. 188,668 41</u>

Réparti par classe de milice, le capital de fr. 1,501,804 68 se subdivise comme il suit :

CLASSE DE MILICE.	CAPITAL INSCRIT au 31 décembre 1875.	VERSEMENTS inscrits en 1876.	TOTAL.	REMBOURSEMENTS mandatés en 1876.	CAPITAL restant inscrit au 31 décembre 1876.
1863	774 77	»	774 77	»	774 77
1864	600 »	»	600 »	»	600 »
1865	691 45	»	691 45	»	691 45
1866	3,600 »	»	3,600 »	3,400 »	200 »
1867	6,754 28	»	6,754 28	400 »	6,354 28
1868	6,467 78	200 »	6,667 78	400 »	6,267 78
1869	12,845 11	»	12,845 11	775 05	12,070 06
1870	139,306 07	2,550 71	141,656 78	6,955 17	134,701 61
1871	427,464 00	2,572 25	430,036 54	19,560 78	410,466 56
1872	487,481 16	4,204 65	491,685 81	75,474 14	416,211 67
1873	757,916 00	6,550 65	764,446 72	285,096 24	479,350 48
1874	24,706 02	400 »	25,106 02	1,200 »	23,906 02
1875	7,200 »	695 58	7,895 58	1,556 94	6,338 64
1876	»	5,095 58	5,095 58	1,200 »	3,895 58
	<u>1,875,786 80</u>	<u>22,045 20</u>	<u>1,897,832 »</u>	<u>396,027 32</u>	<u>1,501,804 68</u>

CAISSES DE RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.

Les fonds de rémunération remis à la Caisse des dépôts et consignations s'élevaient au 31 décembre 1876, SAVOIR :

A fr. 2,481,675 99	pour la levée de 1871.
— 2,399,615 17	— 1872.
— 2,281,024 92	— 1873.
— 2,148,111 85	— 1874.
— 74,222 22	— 1875.

Jusqu'à présent la situation des comptes individuels n'a pu, à cause de leur multiplicité, être définitivement arrêtée. L'administration connaît cependant très-approximativement la situation des comptes de la classe de 1871. Elle se présente comme il suit :

5,852 miliciens ont opté pour la rémunération immédiate :

995	id.	id.	id.	différée ;
1,560	id.	ont perdu leurs droits, par l'une des causes énumérées dans la loi de 1870.		

8,207 total des miliciens incorporés.

Conformément à la loi du 5 avril 1875, la Caisse générale d'épargne et de retraite aura à créer un livret au profit de chacun des 5852 miliciens qui ont opté pour la rémunération immédiate. Elle aura à recevoir, de ce chef, par prélèvement sur l'avoir de la classe de 1871, la somme de fr. 1,584,852 55, en principal, plus les intérêts à 3 p. % depuis le 1^{er} octobre 1875.

Les 995 miliciens qui ont opté pour la rémunération différée ont actuellement droit à une somme de fr. 257,946 75, qui ne sera toutefois convertie en rente qu'à l'expiration de leur terme de service.

Ce n'est aussi qu'à cette époque que la Caisse des Dépôts aura à rendre compte de la gestion des fonds de la classe de 1871. Dès aujourd'hui on peut voir que la subvention mise à sa disposition est plus que suffisante pour satisfaire à tous les engagements pris envers les miliciens.

L'administration espère être en mesure, à la fin de 1877, de compléter les renseignements qui précèdent en ce qui concerne les classes de 1872 à 1874.

Les fonds mis à la disposition de la Caisse pour la rémunération des miliciens de la levée de 1875, ont été appliqués à concurrence d'une somme de 577,850 francs au paiement des indemnités dues pour le troisième trimestre 1875 ; le surplus, 1,422.170 francs, a été reversé au Trésor, à titre de recette accidentelle.

La somme de fr. 74,222 22 c., représentant les intérêts produits par le placement de la subvention pour 1875, recevra la même destination.

Jeux de Spa.

Toutes les opérations relatives à ce fonds, créé au moyen des bénéfices nets des jeux des années 1871 et 1872, sont renseignées dans le tableau suivant :

Années.	SOMMES DISPONIBLES au commencement de l'année	RECETTES.		Total	DÉPENSES.				RESTE DISPONIBLE
		Prélèvement attribué au fonds spécial 90 p. % du produit net	INTÉRÊTS perçus.		PERTE sur la réalisation des billets français	SUBSIDES aux VILLES, COMMUNES et établisse- ments publics	TRAITEMENTS d'attente.	Total.	
1871	"	2,258,245 14	"	2,258,245 14	15,722 57	705,000 "	"	720,722 57	1,517,522 57
1872	1,517,522 57	2,529,825 73	66,613 50	4,113,950 80	"	704,500 "	"	704,500 "	3,409,050 80
1873	3,409,050 80	1,184 27	147,847 50	3,558,091 57	"	161,000 "	5,666 "	167,266 "	3,391,425 57
1874	3,391,425 57	"	121,751 "	3,513,156 57	"	1,043,900 "	5,666 "	1,049,566 "	2,463,590 57
1875	2,463,590 57	"	105,426 50	2,567,017 07	"	118,200 "	5,666 "	125,866 "	2,443,151 07
1876	2,443,151 07	"	105,157 50	2,548,308 57	"	117,500 "	5,666 "	125,166 "	2,425,142 57
1877	2,425,142 57	"	"	"	"	"	"	"	"

Les sommes disponibles ont été placées en fonds publics (voir annexe n° 3).

Ville de Spa.

La caisse des dépôts a été chargée de rendre productif, au profit de la ville de Spa, le subside de 890,000 francs alloué à cette ville par la loi du 21 avril 1874, en attendant qu'il reçoive sa destination spéciale.

La situation de ce fonds se présente comme il suit :

Subside et intérêts accumulés au 31 décembre 1875 . . . fr. 949,537 50
Intérêts encaissés en 1876 40,602 »

990,139 50

Il a été mis à la disposition de la ville de Spa une somme de fr. 54,000 »
destinée au paiement de travaux prévus par la loi du 21 avril 1874.

Situation au 31 décembre 1876. fr. 936,139 50

L'emploi qui a été fait provisoirement de cette somme est indiqué à l'annexe n° 3.

*Construction de maisons d'école.***Emploi des sommes remboursées sur les avances faites aux provinces et aux communes**

(Loi du 14 août et arrêté royal du 14 novembre 1873)

Au 31 décembre 1873, les remboursements, augmentés des intérêts des rachats effectués, s'élevaient à fr. 167,361 50

La caisse a reçu en 1876 :

1 ^o Annuités	fr. 318,930 81	
2 ^o Intérêts sur les obligations rachetées	16,284 »	
		335,214 81

ENSEMBLE	fr. 502,776 31
--------------------	----------------

Les recouvrements opérés en 1876 ont servi à l'achat d'un capital de 440,800 francs à 3 p. %.

*Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.***Produit des placements.**

La Caisse des dépôts et consignations rend productifs les capitaux qui lui sont confiés et dont le Trésor est appelé à servir les intérêts. Les placements effectués sont renseignés dans l'annexe n^o 3.

Ils ont produit en 1876 un revenu de fr. 1,766,890 79 qui a été attribué au Budget des voies et moyens.

D'autre part, le Trésor a eu à payer, pour intérêts de cautionnements et de consignations, une somme de fr. 1,580,030 32

SAVOIR :

Comptables.	fr. 837,590 07
Entrepreneurs.	49,994 »
Remplaçants	84,671 60
Consignations	607,774 65

FR. 1,580,030 32

L'excédant en faveur du Trésor se chiffre donc par. . . fr. 186,860 47

Cet excédant est destiné à couvrir le Trésor de ses frais d'administration et de gestion.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

Aux termes de l'article 30 de la loi du 16 mars 1865, le placement des fonds disponibles que la Caisse générale d'épargne et de retraite n'applique

pas à l'escompte, se fait par l'entremise de la Caisse des dépôts et consignations

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1° Placements.

Dette belge à 5 p. %	fr.	2,055,800
— 4 p. %		32,700
— 4 1/2 p. %		599,400
Obligations du crédit communal à 4 1/2 p. %		7,755,900
— de 20 £ du Grand-Luxembourg		1,668,000
— 4 £ —		1,900
Bons du Trésor		2,015,000
Obligations de la ville de Liège		500,000
— du charbonnage du Hasard		600,000
	Fr.	<u>15,208,700</u>

2° Ventes ou réalisations.

Obligations du crédit communal à 4 1/2 p. %	fr.	8,191,000
— de l'emprunt du Brabant 4 1/2 p. %		1,000
— de Dendre-et-Waes		4,000
— des produits au Flénu		1,000
— du Levant du Flénu		4,500
— Est-belge		500
— de 20 £ du Grand-Luxembourg		3,000
— 4 £ —		1,900
Bons du Trésor		2,000,000
	Fr.	<u>10,206,900</u>

Les placements sur hypothèques se sont élevés à un capital de 1,435,000 francs.

Les achats pour compte de déposants à la Caisse d'épargne ont été en nombre de 32, et en capital de 42,300 fr.

Telles sont les opérations qui ont été réalisées en 1876, par l'Administration de la Trésorerie, chargée du double service de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des consignations. Bien que ces opérations soient, comme on vient de le voir, d'une diversité en même temps que d'une importance de plus en plus considérable, je me plais à constater qu'elles sont conduites avec une parfaite régularité, grâce au zèle éprouvé et à l'intelligence du personnel auquel l'exécution et le contrôle en sont confiés.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1876,

FONDS D'AMORTISSEMENT

DÉSIGNATION.	EM			
	4 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %
	1871.	1 ^{re} série.	2 ^e série.	3 ^e série.
Capital des dettes	60,526,100 "	95,442,852 "	84,656,000 "	157,615,500 "
Capital annulé (loi du 12 juin 1869).	"	59,078,640 78	17,147,500 "	16,158,400 "
Id. et arrêté royal du 31 octobre 1870	"	"	"	"
Capital à amortir	60,526,100 "	55,464,182 22	67,508,500 "	141,456,900 "

FONDS D'AMOR

Dotations annuelles	255,000 "	277,520 91	357,542 50	707,284 50
Intérêts des capitaux amortis	55,084 "	4,500 "	1,147 50	7,740 "
	200,084 "	281,820 91	558,690 "	715,024 50
Dotations et intérêts des années antérieures	804,358 "	1,827,555 91	2,200,357 50	4,659,919 25
	1,004,442 "	2,109,156 82	2,559,027 50	5,354,945 75

EMPLOI

Coût des rachats effectués en 1876	225,947 "	"	"	"
Coût des rachats effectués antérieurement	722,075 52	96,728 75	25,421 18	165,624 92
	948,022 52	96,728 75	25,421 18	165,624 92
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres 4 1/2 au-dessus du pair (loi du 12 juin 1869).	"	281,820 91	558,690 "	715,024 50
Versements effectués antérieurement du même chef	"	1,589,696 70	2,005,571 52	4,116,782 08
	948,022 52	1,968,246 56	2,560,682 50	4,997,431 50
Encaisse au 31 décembre 1876	146,419 48	140,910 46	169,545 "	357,512 25
	1,094,442 "	2,109,156 82	2,559,027 50	5,354,945 75

ET EMPLOI DE CES FONDS.

PRUNTS ET DETTES.					Observations.
4 1/2 p. % 4 ^e série.	4 1/2 p. % 5 ^e série.	4 1/2 p. % 6 ^e série.	3 p. % 1873.	Totaux.	
69,582,000 »	59,325,000 »	77,765,500 »	506,859,000 »	1,111,569,552 »	
3,486,600 »	»	»	»	77,642,549 78	
»	744,000 »	127,200 »	»		
65,895,400 »	58,581,000 »	77,636,100 »	506,859,000 »	833,727,182 22	

TISSEMENT.

529,477 »	292,905 »	388,180 50	(1) 243,250 »	2,850,960 41
2,205 »	»	2,605 50	»	53,282 »
331,682 »	292,905 »	390,786 »	243,250 »	2,884,242 41
2,153,728 »	1,464,525 »	2,003,680 23	»	15,003,883 89
2,485,410 »	1,757,450 »	2,394,466 25	243,250 »	17,978,126 30

(1) La dotation affectée à l'amortissement du 3 p. %, a pris cours le 1^{er} mai 1876; la somme de 243,250 francs représente un semestre de la dotation calculée sur le capital de 243,250,000, existant au 1^{er} mai 1876.

DES FONDS.

»	»	»	74,666 67	300,613 67
47,161 40	»	58,039 98	»	1,115,051 75
47,161 40	»	58,039 98	74,666 67	1,415,665 42
331,682 »	292,905 »	390,786 »	»	2,350,908 41
1,940,725 60	1,318,072 50	1,750,247 25	»	12,721,095 45
2,519,569 »	1,610,977 50	2,199,073 25	74,666 67	16,487,669 28
165,841 »	146,452 50	195,593 »	168,583 33	1,490,457 02
2,485,410 »	1,757,450 »	2,394,466 25	243,250 »	17,978,126 30

CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLI

DÉSIGNATION.	EM			
	4 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %
	1871.	1 ^{re} série.	2 ^e série.	3 ^e série.
Capital des dettes	60,326,100 »	95,442,832 »	84,658,000 »	157,615,300 »
Capital annulé (loi du 12 juin 1869)	»	39,978,649 78	17,147,500 »	16,158,400 »
Id. et arrêté royal du 31 octobre 1870	»	»	»	»
Capital à amortir	60,326,100 »	55,464,182 22	67,508,500 »	141,456,900 »

TITRES

Titres rachetés pendant l'année 1876	224,800 »	»	»	»
Titres rachetés antérieurement	723,800 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »
	948,600 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »

TITRES BRULÉS

Titres brûlés	948,600 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement.</i>	»	»	»	»
	948,600 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »

ÉTAT COM

de la dette dotée d'un amortissement et de la

1° Titres à amortir	60,326,100 »	55,464,182 22	67,508,500 »	141,456,900 »
2° — amortis	948,600 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »
3° — restant à amortir	59,377,500 »	55,364,182 22	67,483,000 »	141,284,900 »

QUEMENT, OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.

PRUNTS ET DETTES.					Observations.
4 1/2 p. % 4 ^e série.	4 1/2 p. % 5 ^e série.	4 1/2 p. % 6 ^e série.	5 p. % 1875.	Totaux.	
69,582,000 "	59,525,000 "	77,765,500 "	306,859,000 "	911,560,532 "	
5,486,600 "	"	"	"	77,642,549 78	
"	744,000 "	127,200 "	"		
65,895,400 "	58,581,000 "	77,656,100 "	306,859,000 "	855,727,182 22	

RACHETÉS.

"	"	"	100,000 "	324,800 "
49,000 "	"	57,000 "	"	1,128,200 "
49,000 "	"	57,000 "	100,000 "	1,453,000 "

ET ANNULÉS.

49,000 "	"	57,000 "	"	1,353,000 "
"	"	"	100,000 "	100,000 "
49,000 "	"	57,000 "	100,000 "	1,453,000 "

PARATIF

portion de cette dette amortie au 31 décembre 1876.

65,895,400 "	58,581,000 "	77,656,100 "	306,859,000 "	855,727,182 22
49,000 "	"	57,000 "	100,000 "	1,453,000 "
65,846,400 "	58,581,000 "	77,578,200 "	306,759,000 "	852,274,182 22

Bruxelles, le 31 mars 1877.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé de la gestion
de la Caisse des dépôts et consignations.*

S. MERCIER.

ANNEE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.

Dépôts et

Trésor public.	{ Son compte courant	fr. 59,050,004 36	} 59,718,453 88
	{ Mandats en circulation	59,469 52	

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'État S/C de cautionnements en fonds publics et de dépôts de garantie en numéraire	fr. 12,711,485	»
Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite.	fr. 53,502,050	»
— — la ville de Spa	949,000	»

Placement des

Caissier de l'État S/C courant	fr. 542,553	»
--	-------------	---

A REPORTER. . . . fr. 107,422,421 88

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1876.

PASSIF.*consignations.*

Cautiounnements en numéraire de comptables et de contribuables	Inscrits fr. 20,036,878 27			
	A inscrire. 629,820 »	21,500,698 27		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer		17,084 90		21,585,783 17
Cautiounnements en numéraire des entrepreneurs, agents commerciaux, etc.	Inscrits 1,724,347 22			
	A inscrire 85,786 08	1,810,135 30		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer		29,225 »		1,839,358 30
Consignations de toute nature				22,777,845 03
Cautiounnements de remplaçants	Principal fr. 1,501,804 68			
	Intérêts 188,668 11	1,692,406 16		
	— (déserteurs) 2,025 57			1,705,655 78
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de remplaçants, en circulation		13,159 62		
Caisse de la milice (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871)		2,481,075 90		
— — — (— 1872)		2,399,615 17		
— — — (— 1873)		2,281,024 02		9,584,650 15
— — — (— 1874)		2,148,111 85		
— — — (— 1875)		74,222 22		
Jeux de Spa. (Fonds spécial)				2,425,142 57

de garantie en numéraire.

Cautiounnements en fonds publics	Contribuables, ancien service 6,500 »			
	Entrepreneurs, — 24,000 »			30,500 »
Cautiounnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	Contribuables, nouveau service 1,158,200 »			
	Entrepreneurs, — 11,522,785 »			12,680,985 »
Caisse générale d'épargne et de retraite				35,502,950 »
Ville de Spa				949,000 »

fonds de dépôt.

Trésor public S/C d'avances.	fr. 61,423,537 07
Fonds spécial. (Réserve.)	500,571 25
Ville de Spa	41 61
A REPORTER.	fr. 168,665,818 81

ACTIF.

REPORT. . . . fr. 107,422,421 88

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 3,577,998 88	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	1,795,075 42
41,599,600	» — 3 p. %	—	30,937,791 47
4,641,000	» — 4 p. %	—	4,509,094 54
1,774,500	» — 4 1/2 p. %	—	1,845,127 33
3,605,000	» obligations 20 £ 5 p. % du Grand Luxembourg	—	4,051,573 75
924,000	» — 4 £ 5 p. %	—	1,052,672 52
4,141,500	» actions privilégiées	—	4,928,632 67
Fr. 59,862,198 88			49,117,987 70

Fonds nationaux de la réserve :

Fr. 479,500	capital nominal de titres à 3 p. %	et acquis pour	357,706 84
16,204 20	» — 4 1/2 p. %	—	3,783 96
Fr. 495,704 20			361,490 80

Fonds nationaux de la Caisse de la milice (Levée de 1871) :

Fr. 1,015,811 64	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	651,712 46
1,849,000	» livret de la Caisse d'épargne.	—	1,849,000
Fr. 2,864,811 64			2,480,712 46

Fonds nationaux de la Caisse de la milice (Levée de 1872) :

Fr. 794,400	capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour	586,481 02
154,200	» — 4 p. %	—	98,100 30
1,700,000	» livret de la Caisse d'épargne	—	1,700,000
Fr. 2,648,600			2,384,582 01

Fonds nationaux de la Caisse de la milice (Levée de 1873) :

Fr. »	différence sur réalisation de 3 p. %, à compenser	acquis pour	155,061 08
2,125,000	» livret de la Caisse d'épargne	—	2,125,000
Fr. 2,125,000			2,280,061 08

Fonds nationaux de la Caisse de la milice (Levée de 1874) :

Fr. 1,402,582 01	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	855,652 19
1,202,000	» livret de la Caisse d'épargne	—	1,202,000
Fr. 2,604,582 01			2,147,652 19

Fonds nationaux des jeux de Spa.

Fr. 655,400	capital nominal de titres à 5 p. %	acquis pour	484,001 95
1,910,500	» — 4 1/2 p. %	—	1,984,150 12
Fr. 2,565,900			2,468,152 05

Fonds nationaux représentant l'emploi des sommes recouvrées sur les avances faites aux provinces et aux communes pour construction de maisons d'école :

Fr. 665,700	capital nominal de titres à 5 p. %		409,497 56
-------------	------------------------------------	--	------------

Caisse de la milice. (Levée de 1875.) Intérêts à régulariser en 1877 4,057 49

Caisse générale d'épargne et de retraite Somme versée en trop au compte courant de la Caisse d'épargne à la Banque Nationale, à régulariser en 1877 » 10

Fr. 169,166,595 12

PASSIF.

REPORT. . . . fr 168,065,818 81

Construction de maisons d'école :

Emploi des sommes recouvrées sur les avances faites aux provinces et aux communes. fr	481,725 51	} 502,776 51
Produit du placement de ces recouvrements	21,051 "	

Fr. 169,106,595 12

Bruxelles, le 31 mars 1877.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

S. MERCIER.

ANNEXE N° 5.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1875.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1875.
Caisse des Dépôts. — Fonds ordinaire :					
Titres 2 1/2 %	3,521,501 48	553,007 40	4,054,508 88	676,600 *	3,377,908 88
— 5 %	38,009,500 "	15,852,600 "	53,952,100 "	13,020,800 "	41,599,600 "
— 3 %, non libérés	468,500 "	"	468,500 "	"	"
— 4 %	3,425,800 "	4,697,200 "	8,123,000 "	3,481,400 "	4,641,600 "
— 4 1/2 p. %	"	1,774,500 "	1,774,500 "	"	1,774,500 "
Obligations 20 £ Grand-Luxembourg.	5,085,000 "	206,500 "	5,289,500 "	1,686,500 "	3,603,000 "
— 4 —	924,000 "	4,600 "	928,600 "	4,600 "	924,000 "
Actions privilégiées —	4,007,000 "	144,000 "	4,151,000 "	9,500 "	4,141,500 "
	55,529,191 48	25,212,407 40	78,741,598 88	18,879,400 *	59,862,198 88
Caisse des Dépôts. — Fonds spécial :					
Titres 4 1/2 %	10,148 65	55 55	16,204 20	"	16,204 20
— 5 %	459,500 "	29,100 "	479,500 "	"	479,500 "
— 5 %, non libérés	11,100 "	"	"	"	"
	466,548 65	29,155 55	495,704 20	"	495,704 20
Caisse de la milice. — Levée de 1871 :					
Titres 5 %	2,582,400 "	"	2,458,800 "	2,458,800 "	"
— 5 %, non libérés	56,400 "	"	"	"	"
— 2 1/2 %	1,015,811 64	"	1,015,811 64	"	1,015,811 64
Carnet de la Caisse d'épargne	"	1,849,000 "	1,849,000 "	"	1,849,000 "
	3,454,611 64	1,849,000 "	5,303,611 64	2,458,800 "	2,864,811 64
Caisse de la milice. — Levée de 1872 :					
Titres 5 %	2,200,500 "	794,400 "	3,070,500 "	2,275,900 "	794,400 "
— 5 %, non libérés	75,600 "	"	"	"	"
— 4 %	756,100 "	"	756,100 "	581,900 "	154,200 "
Carnet de la Caisse d'épargne	"	1,700,000 "	1,700,000 "	"	1,700,000 "
	3,012,000 "	2,494,400 "	5,506,400 "	2,857,800 "	2,648,600 "
Caisse de la milice. Levée de 1873 :					
Titres 5 %	6,800 "	"	3,261,900 "	3,261,900 "	"
— non libérés	3,255,100 "	"	"	"	"
Carnet de la Caisse d'épargne	"	2,125,000 "	2,125,000 "	"	2,125,000 "
	3,261,900 "	2,125,000 "	5,386,900 "	3,261,900 "	2,125,000 "
Caisse de la milice. Levée de 1874 :					
Titres 2 1/2 %	1,402,382 01	"	1,402,382 01	"	1,402,382 01
— 5 %	1,641,800 "	"	1,680,700 "	1,680,700 "	"
— 5 %, non libérés	58,000 "	"	"	"	"
Carnet de la Caisse d'épargne	"	1,202,000 "	1,202,000 "	"	1,202,000 "
	3,083,082 01	1,202,000 "	4,575,082 01	1,680,700 "	2,894,382 01

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1876.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1876.
---------------------	--	---	--------	--	--

Caisse de la milice. — Lève de 1875 :

Bons du Trésor	2,000,000 »	»	2,000,000 »	2,000,000 »	
--------------------------	-------------	---	-------------	-------------	--

Ville de Spa :

Titres 4 1/2 %	864,600 »	»	864,600 »	51,000 »	813,600 »
— 3 %	80,800 »	54,600 »	135,400 »	»	135,400 »
	945,400 »	54,600 »	1,000,000 »	51,000 »	949,000 »

Jeu de Spa :

Titres 4 1/2 %	1,910,500 »	»	1,910,500 »	»	1,910,500 »
— 3 %	581,800 »	27,800 »	609,600 »	»	»
— 3 %, non libérés.	43,800 »	»	43,800 »	»	653,400 »
	2,536,100 »	27,800 »	2,563,900 »	»	2,563,900 »

Recouvrements opérés sur les avances faites aux provinces et aux communes :

Titres 3 %	219,000 »	440,800 »	665,700 »	»	665,700 »
— 3 %, non libérés.	5,000 »	»	»	»	»
	224,900 »	440,800 »	665,700 »	»	665,700 »

Caisse générale d'épargne et de retraite :

Titres 5 %	6,017,600 »	2,035,800 »	8,053,400 »	»	8,053,400 »
— 2 1/2 %	5,213,800 »	»	5,213,800 »	»	5,213,800 »
— 4 %	7,815,200 »	52,700 »	7,847,900 »	»	7,847,900 »
— 4 1/2 %	666,150 »	599,400 »	1,265,550 »	»	1,265,550 »
Obligations 4 1/2 % du crédit communal.	2,307,100 »	7,755,900 »	10,063,000 »	8,191,000 »	1,872,000 »
Emprunt du Brabant.	87,000 »	»	87,000 »	1,000 »	86,000 »
Obligations de la C ^{ie} Immobilière	960,000 »	»	960,000 »	»	960,000 »
— d'Oignies, 5 %	1,147,000 »	»	1,147,000 »	»	1,147,000 »
— Forges de la Providence.	26,500 »	»	26,500 »	»	26,500 »
— de Dendre-et-Waes	49,000 »	»	49,000 »	4,000 »	45,000 »
— Produits au Flénu.	158,000 »	»	158,000 »	1,000 »	157,000 »
— Levant du Flénu.	589,000 »	»	589,000 »	4,500 »	584,500 »
— Est belge.	244,500 »	»	244,500 »	500 »	244,000 »
— Société Générale 4 1/2 %	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »
— 20 £ Grand-Luxembourg	212,500 »	1,668,060 »	1,880,560 »	5,000 »	1,877,560 »
— 4 £ —	252,800 »	1,900 »	254,700 »	1,900 »	252,800 »
— Anvers-Gand	250,000 »	»	250,000 »	»	250,000 »
— de la ville de Liège	»	500,000 »	500,000 »	»	500,000 »
— du charbonnage du Hazard	»	600,000 »	600,000 »	»	600,000 »
Bons du Trésor	2,000,000 »	2,013,000 »	4,013,000 »	2,000,000 »	2,013,000 »
	26,796,150 »	15,208,700 »	42,004,850 »	10,206,900 »	51,797,950 »

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1876, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs mentionnés ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du convenances de cet établissement.	
A.			
Appartenant à la Caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 3 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$	"	100,000 "	100,000 "
B.			
Appartenant à la Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$	2,550,798 88	847,200 "	3,377,098 88
— 4 p. $\frac{1}{2}$	4,641,600 "	"	4,641,600 "
— 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$	"	1,774,500 "	1,774,500 "
— 3 p. $\frac{1}{2}$	50,761,500 "	1,658,100 "	41,509,600 "
Obligations 5 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ du Grand-Luxembourg 20 £	5,603,000 "	"	5,603,000 "
— 5 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ — 4 £	924,000 "	"	924,000 "
Actions privilégiées 5 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ du Grand-Luxembourg	4,141,500 "	"	4,141,500 "
	55,602,598 88	4,250,800 "	59,862,108 88
C.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1871) :			
Titres 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$	1,015,811 64	"	1,015,811 64
Carnet de la Caisse d'épargne	1,849,000 "	"	1,849,000 "
	2,864,811 64	"	2,864,811 64
D.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1872) :			
Titres 4 p. $\frac{1}{2}$	154,200 "	"	154,200 "
— 3 p. $\frac{1}{2}$	"	794,400 "	794,400 "
Carnet de la Caisse d'épargne	1,700,000 "	"	1,700,000 "
	1,854,200 "	794,400 "	2,648,600 "
E.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1875) :			
Carnet de la Caisse d'épargne	2,125,000 "	"	2,125,000 "
F.			
Appartenant à la Caisse de la milice (Levée de 1874) :			
Titres 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$	1,402,382 01	"	1,402,382 01
Carnet de la Caisse d'épargne	1,292,000 "	"	1,292,000 "
	2,694,382 01	"	2,694,382 01

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du commissaire de cet établissement.	

G.

Appartenant aux Jeux de Spa. (Fonds spécial):

Titres 4 1/2 p. %	783,450 "	1,127,050 "	1,910,500 "
— 3 p. %	653,400 "	"	653,400 "
	1,436,850 "	1,127,050 "	2,563,900 "

H.

Appartenant à la ville de Spa:

Titres 4 1/2 p. %	813,600 "	"	813,600 "
— 3 p. %	108,700 "	26,700 "	135,400 "
	922,300 "	26,700 "	949,000 "

I.Représentant l'emploi des sommes remboursées sur les avances
faites aux provinces et aux communes pour construction de
maisons d'école:

Titres 3 p. %	"	663,700 "	663,700 "
-------------------------	---	-----------	-----------

J.

Appartenant à la Caisse générale d'épargne et de retraite:

Titres 2 1/2 p. %	3,213,800 "	"	3,213,800 "
— 4 1/2 p. %	964,550 "	301,000 "	1,265,550 "
— 4 p. %	7,749,500 "	98,600 "	7,847,000 "
— 3 p. %	8,033,400 "	"	8,033,400 "
Obligations 5 p. % du Grand-Luxembourg, 20 £	1,877,500 "	"	1,877,500 "
— — — — —, 4 £	252,800 "	"	252,800 "
— 4 1/2 p. % du crédit communal	1,832,000 "	40,000 "	1,872,000 "
— 4 1/2 p. % de la province de Brabant	"	86,000 "	86,000 "
— de la Compagnie Immobilière	"	960,000 "	960,000 "
— d'Oignies 3 p. %	"	1,147,000 "	1,147,000 "
— des Forges de la Providence	"	26,500 "	26,500 "
— de Dendre-et-Waes	"	45,000 "	45,000 "
— des Produits au Flénu	"	157,000 "	157,000 "
— du Levant du Flénu	"	384,500 "	384,500 "
— de l'Est belge	"	244,000 "	244,000 "
— de la Société Générale	"	1,000,000 "	1,000,000 "
— d'Anvers à Gand	"	250,000 "	250,000 "
— de la ville de Liège	"	500,000 "	500,000 "
— du charbonnage du Hazard	"	600,000 "	600,000 "
Bons du Trésor	2,000,000 "	15,000 "	2,015,000 "
	25,943,550 "	5,854,600 "	31,797,950 "

K

Appartenant au fonds spécial (Réserve):

Titres 3 p. %	"	479,500 "	479,500 "
— 4 1/2 p. %	16,204 20	"	16,204 20
	16,204 20	479,500 "	495,704 20

Elle déclare en outre :

1° Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions;

2° Que les obligations de la dette à 4 p. % rachetées par la Caisse d'amortissement, de même que les obligations et actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg remboursées par le Trésor, ont, selon le vœu de la loi et des règlements d'administration, été annulées en présence d'un de ses membres.

La Commission a arrêté, de concert avec M. le Ministre des Finances, le 30 décembre 1876, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1873, ainsi que le journal de l'année 1876, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique

ANTOINE DANKAERT, *président*.

P. TACK.

CASIER.

G. DE VIGNERON.
